



# COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°21

Réunion de bureau du jeudi 02 mars 2023

---

Président : M. Gilles ERMANI

---

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO - L. CAPPATTI - J. GRAGLIA  
- A. MARY - J. NUCERA - Y. SIAD -

---

Excusés : MM. J. THAON - S. CHILOTTI

---

### **Début de la séance : 19h05**

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°20 du 16 février dernier.

### **1 – CORRESPONDANCE**

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

### **2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE**

12 candidats jeunes Ligue sur 13 ont réussi l'examen théorique qui s'est déroulé au sein de la ligue de la Méditerranée le 11/02/2023 avec comme responsable du groupe Bilel BOULAHYA.

Le Comité de Direction du District s'interroge sur l'évolution du football à effectif réduit. A l'initiative de la commission concernée il est prévu d'organiser une visite sur site le samedi 18 mars 2023.

Divers membres volontaires du District se déplaceront sur certains stades afin de voir dans quel contexte se déroulent les rencontres des catégories U10 à U13.

Il est prévu la désignation de deux Jeunes Arbitres de Ligue (JAL) de notre District en catégorie seniors Ligue R2. Il s'agit de Messieurs GOUSSAROV Alexandre et Thomas DE THILLOT.

15 nouveaux arbitres ayant réussi leur examen FIA au mois de décembre 2022 officieront en catégorie U12-U13 dès le samedi 4 mars.

Les désignations des ¼ de finales de la Coupe Grillo ont été réalisées.

Huit arbitres et un encadrant sont prévus pour la finale régionale U13 PITCH le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à Nice.

### **3 – DEPARTEMENT CONTROLES**

Une observation en catégorie seniors le dimanche 19 février 2023.

### **4 - DEPARTEMENT DESIGNATIONS**

Le département désignations a connu d'énormes difficultés pour couvrir toutes les rencontres du week-end du 4 et 5 mars 2023.

### **Fin de séance : 21h45**

Le Président de la CDA :  
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de Séance :  
M. CAPPATTI Laurent